



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juillet 2024

### Délibération n° 08

**Date de convocation**  
21.06.2024

**Date d'affichage**  
25.06.2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 33

**Objet : Versement d'une subvention dans le cadre de l'ouverture de la MAM  
Les Lémuriens**

L'an deux mil vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. E. ALAMAMY – M. D. VIGNEULLE par Mme M. LAFFORGUE – M. F. BOURDEAU par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par Mme C. KOZAK – Mme L. MASSE par M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

#### Absentes

Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL\_01JUL24\_\_8-DE

Monsieur Yvon LERAY a été élu secrétaire de séance.

**Madame Maryline GEORGET, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Dans le cadre de l'ouverture en 2024 de la Maison d'Assistants Maternels (MAM) Les Lémuriens, la Ville propose d'octroyer une aide au démarrage à hauteur de 850 € par enfant combs-la-villais accueilli, dans la limite de 12 places et ce, dans les 2 ans suivant l'ouverture de la MAM.

**Au vu de l'ouverture de la MAM Les Lémuriens, je vous propose d'adopter le versement de cette aide dans le respect des conditions précitées.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n°02 du 20 février 2023 décidant de l'octroi d'une aide au démarrage pour la création de Maisons d'Assistants Maternels (MAM),

VU la délibération n°11 du 25 mars 2024 modifiant le dispositif mis en place par la délibération n°02 du 20 février 2023 en précisant les conditions d'octroi de la subvention, à savoir dans les 2 ans suivant l'ouverture de la MAM, et dans la limite de 12 jeunes enfants combs-la-villais accueillis,

VU l'avis des commissions Administrative générale, Finances et Ressources humaines et, Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen,

CONSIDERANT le besoin de soutenir l'ouverture de la Maison d'Assistants Maternels Les Lémuriens, qui vient compléter l'offre d'accueil municipale existante,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL\_01JUL24\_\_8-DE

S<sup>2</sup>LO

**DECIDE** de verser à la MAM Les Lémuriens, sise 20 rue de l'Abreuvoir -77380 Combs-La-Ville et regroupant 3 assistantes maternelles, une aide d'un montant de 850 € par enfant combs-la-villais accueilli.

**PRECISE** que cette aide de 850 € par enfant combs-la-villais accueilli sera versée dans les 2 ans suivant l'ouverture de la MAM Les Lémuriens et dans la limite de 12 places.

**DIT** que l'activité de la MAM Les Lémuriens devra être maintenue pendant au moins 3 ans. A défaut, et en cas de cessation d'activité, un remboursement de l'aide versée pourra être demandé par la commune.

**DIT** que le versement de cette aide sera conditionné à la présentation du budget prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement de la MAM Les Lémuriens et de la copie du contrat d'accueil attestant de la domiciliation des enfants accueillis.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

Combs-la-Ville, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

**Le secrétaire de séance**  
**Yvon LERAY**



Pour : 33  
Contre : -  
Abstention : -